

événemens arrivés en Hollande en faveur d'un Prince allié à V. M. par les nœuds les plus étroits ; d'un Prince descendu d'une illustre Maison, dans laquelle la défense de la liberté publique est héréditaire, & qui a donné des Libérateurs à ces Pays, aussi-bien qu'à cette République Protestante. Nous ne pouvons nous promettre de ces heureux changemens, que la plus étroite union entre V. M. & les Etats Généraux, & une augmentation de forces pour la poursuite des mesures qui conviendront le plus au bien commun des deux Nations. La déclaration que lesdits Etats ont faite en dernier lieu à la Cour de France, & les ordres donnés en conséquence, en sont des preuves évidentes.

Les égards paternels de V. M. pour son peuple ne sauroient paroître avec plus d'éclat que dans le desir sincère qu'Elle témoigne de procurer, conjointement avec ses Alliés, une paix à des conditions justes & honorables ; & dans le tems que nous rendons à V. M. de très-humbles grâces de ses dispositions, pour assurer le bien & le repos de ses Sujets, en effectuant un ouvrage si salutaire, permettez-nous de vous assurer que nous sommes convaincus par l'expérience du passé, aussi-bien que par la prudente déclaration de V. M., que l'unique moyen de parvenir à une bonne Paix, c'est de nous préparer à pousser la guerre avec toute la vigueur requise ; c'est pourquoi nous ne pouvons assez reconnoître la vigilance de V. M. & ses soins pour concerter de bonne heure avec ses Alliés les mesures nécessaires, afin d'être prêts à tout événement.

Nous demandons du fonds de notre cœur la permission de donner à V. M. les plus fortes assurances de notre fidélité inviolable & de notre affection pour la personne sacrée de Votre Majesté, sa famille & son gouvernement, & que nous continuerons

ceci